

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, vendredi 13 Novembre, à 20 h, les membres du conseil municipal, dûment convoqué, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VERNISSE, Maire.

PRESENTS Messieurs A. VERNISSE – N. DUBOIS – D.QUEZET – S. DEBOUDARD – S. GUYOT – P. BLASQUEZ et Mesdames R. POUPELIN – D. DEVAUX – M.L. BISCHOFF – O. TIERSONNIER – V. BONNEMOY.

TRAVAUX ET GERANCE DU CAFE RESTAURANT

Le maire informe le conseil que les travaux ont été arrêtés pendant quelques jours suite à la présence d'un champignon sur la charpente. Des analyses ont été faites et le traitement réalisé pour un montant de 2 805,60 €.

Il a été nécessaire de prévoir une console pour le renfort de la charpente pour un montant de 696,00 €.

Des travaux supplémentaires ont été demandés pour des ouvertures dans le mur de refend du bar afin de prévoir une niche pour le matériel, montant 3 558,00 €.

De prévoir l'achat d'un bar plus adapté, pour un montant estimatif de 10 025,00 €

Les membres décident également de créer une terrasse devant le bar, montant estimé à 8 686,80 €.

Les futurs gérants ont été choisis, il s'agit d'un couple de Villefranche sur Saône. Ils participent régulièrement aux réunions de chantier.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CHOIX DU BUREAU D'ETUDE.

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de précédentes réunions, il avait été décidé d'élaborer un schéma directeur d'assainissement concernant les stations du Bourg et de Floret.

Quatre bureaux d'études avaient été sollicités pour réaliser un diagnostic préliminaire, et tous ont fournis une offre. Après analyse des offres avec l'aide du BDQE, celles-ci sont au-dessus de l'enveloppe financière prévue par la commune et supérieures au coût moyen pratiqué pour ce type d'opération.

Nous avons demandés à chaque bureau d'études de préciser certains points et également l'aspect financier de leur offre.

Après examen de leur nouvelle proposition, et suivant l'application des critères définis précédemment.

Les membres du conseil ont décidé de retenir la proposition du bureau d'études C2EA de Clermont – Ferrand pour un montant de 21 800, 00 € HT.

Le conseil à l'unanimité, décide de faire réaliser cette étude sous condition de l'obtention des subventions qui vont être sollicités auprès du Conseil Départemental, et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et autorise le maire à signer tous les documents relatif à cette étude.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE AU PROFIT DU PERSONNEL COMMUNAL.

Le maire rappelle à l'assemblée que depuis 2007, il a été attribué aux agents communaux, une indemnité d'administration et de technicité.

Le maire propose à l'assemblée, que compte tenu du travail réalisé tout au long de l'année par le personnel communal, de reconduire le coefficient multiplicateur appliqué l'année précédente, celui ayant été revalorisé en 2014.

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point de la fonction publique. Ils seront calculés au prorata pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet pour l'année 2015 et le paiement de l'indemnité sera effectué avec le salaire du mois de décembre.

Les membres, à l'unanimité approuvent cette décision.

TRAVAUX EN REGIE

Les membres du conseil municipal décident d'inscrire en section d'investissement, par décision modificative, un montant de 2 952 €, correspondant à des travaux en régie, effectués par le personnel communal tout au long de l'année.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Le Maire propose à l'assemblée :

D'émettre un avis favorable mais réservé au projet proposé par M. le Préfet le 6 Octobre et transmis à l'ensemble des communes concernées en soulignant, la nécessité d'élargir cette proposition de fusion avec la Communauté du Pays de Lapalisse, aux intercommunalités voisines de la Communauté de Communes de Varennes-Forterre afin de disposer de réelles capacités d'actions et d'attractivité à l'échelle régionale avec une taille d'EPCI supérieure à 35 000 habitants.

Les membres, à l'unanimité approuvent cette décision.

RÉFÉRENT AMBROISIE

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne, signé par M. Le Préfet, nous informant sur les dispositions à prendre afin de lutter contre la prolifération de l'ambroisie, aux effets néfastes pour la santé comme pour l'agriculture et la biodiversité.

Le département de l'Allier est le plus touché de la région Auvergne, La présence d'ambroisie a été observée sur plus de 90 % des communes.

Il est donc préconisé la désignation d'un référent Ambroisie dans chaque commune.

Les membres, à l'unanimité, nomme M. Philippe Blasquez référent Ambroisie.

HORAIRE ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire présente à l'assemblée les éléments concernant l'éclairage public de la commune, et le coût associé, soit 2 736 € pour l'année 2015.

Le conseil décide d'étudier la possibilité de réduction de l'éclairage public, de faire le point sur les candélabres qui sont en éclairage permanent, ou semi permanent, et ceci pour mise en place début 2016.

RAPPORT ACTIVITES – SICTOM SUD ALLIER – COMMUNAUTE DE COMMUNES

VARENNES-FORTERRE ET PACT ALLIER.

Le maire informe les membres du conseil, qu'il laisse à leur disposition les rapports d'activités suivant :

- SICTOM SUD ALLIER
- COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES-FORTERRE
- PACT ALLIER,

Il fait remarquer que le bilan économique du Pact Allier, pour la commune de Trézelles fait apparaître une subvention de 26 550 € qui a été accordée pour 8 dossiers de propriétaires occupants, et 33 533 € pour des logements locatifs, sur la période d'octobre 2010 à septembre 2015.